

# FORUM LEGIPRESSE

EN PARTENARIAT AVEC

*La*  
*Correspondance de la Presse*  
*Quotidien d'Information et de Documentation Professionnelles*

## Les nouvelles frontières de la vie privée

Droits de la personnalité  
Protection des données personnelles

**JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008**  
(8h45-17h30)

**AUDITORIUM DE LA MAISON  
DU BARREAU DE PARIS**  
2, rue de Harlay, 75001 Paris

- Vie privée et droit à l'image : les nouveaux défis
- La protection accordée par le juge aux personnalités politiques
- La patrimonialisation de l'image
- Les conflits entre droits de la personnalité et liberté de création et d'illustration
- La diffusion des supports de presse par Internet : quel juge compétent ? quelle loi applicable ?
- La protection de la vie privée par la Cour EDH
- La protection des droits de la personnalité dans le droit anglo-saxon
- La protection des données personnelles, nouveau territoire de la protection de la vie privée
- Les traitements de données personnelles aux fins de journalisme
- Les sites de notation (Note2be, ...) face au droit
- La publicité ciblée : collecte, conservation et exploitation commerciale des données personnelles
- Comment concilier la lutte contre les fraudes et la protection des données ?
- Lutte contre le piratage et utilisation des données personnelles
- Le statut de l'adresse IP
- Les mécanismes d'avertissement et de sanction introduits par le projet de loi "Création et internet" ...

**RENSEIGNEMENTS  
ET INSCRIPTIONS**

LÉGIPRESSE, 38, rue Croix-des-Petits-Champs, CS 300 016, 75038 Paris Cedex 01  
Tél. : 01 53 45 89 14 – Fax : 01 53 45 91 85 – E-mail : [forum@legipresse.com](mailto:forum@legipresse.com)  
[www.legipresse.com](http://www.legipresse.com)

# LES ENJEUX

Alors que pendant des décennies, la loi du silence régnait dans la presse sur **la vie privée des personnalités politiques**, la tendance s'est définitivement inversée ces derniers mois. **La frontière entre la vie privée et la vie publique** a été largement effacée par les intéressés eux-mêmes, poussant la presse, y compris la plus sérieuse, ainsi que la publicité, à massivement investir le champ du *people*.

Ce phénomène nouveau a suscité mécaniquement de nombreux contentieux judiciaires, plaçant les personnalités politiques au centre des enjeux relatifs à la **recherche d'un équilibre entre la protection des droits de la personnalité et la liberté de l'information**.

D'autre part, après l'information, les juges du fond ont contribué récemment à **étendre le territoire des exceptions au droit à l'image** au domaine artistique. Œuvres littéraires ou cinématographiques tirées de la vie de personnes réelles, photographies artistiques ont en effet été à l'origine de nombreux contentieux. Le juge national, mettant en œuvre le principe de proportionnalité érigé par la Cour EDH, a pu décider, en l'absence d'atteinte à la dignité humaine, de **privilégier la liberté d'expression artistique sur le droit à l'image des personnes**.

Internet a aussi contribué à faire bouger **les frontières de la protection de la vie privée**. Une information mise en ligne peut être reprise par tous les médias hexagonaux voire internationaux: à l'ère de l'immédiateté, de l'apparence, de la dictature de l'émotion, la contagion est générale. Quel juge est alors compétent? Quelle loi est applicable? Quelle est l'efficacité internationale des décisions alors rendues? Comment est appréhendée la protection des droits de la personnalité dans les pays de droit anglo-saxon?

En outre, à l'heure du **web 2.0, des sites communautaires, des réseaux sociaux et de la publicité ciblée**, le droit au respect de la vie privée consacré par l'article 9 du Code civil semble bel et bien avoir cédé le pas à la loi Informatique et libertés pour devenir « **un droit de contrôle sur des informations personnelles** ». La CNIL l'a clairement rappelé en présentant son rapport annuel pour l'année 2007; la récente suspension judiciaire du site de notation Note2be.com, dans sa version originelle, l'atteste également.

La loi Informatique et libertés (art. 67) a par ailleurs institué une série de règles dérogatoires en faveur des traitements de données à caractère personnel aux fins de journalisme, destinées à **protéger la liberté du journaliste** et de celui qui l'emploie, sur lesquelles il convient de revenir.

Enfin, les mécanismes d'avertissement et de sanctions graduées envisagés par la mission Olivennes sur la **lutte contre le téléchargement illicite**, et présentés dans le récent projet de loi "Création et Internet", placent la protection des **données personnelles**, le statut de l'**adresse IP** et le **respect de la vie privée de l'internaute** au cœur des débats.

## FORUM LEGIPRESSE

Parallèlement à ses activités éditoriales, la revue *Légipresse* organise chaque année depuis 1998 un grand

forum sur une question majeure du droit de la communication. Ce forum réunit tous les acteurs de l'information: représentants des médias, avocats, juristes d'entreprises de communication, universitaires, personnalités politiques, magistrats, qui apportent leur expertise et débattent avec l'ensemble des participants. Les débats font l'objet d'une publication par Victoires-Éditions.

# LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA VIE PRIVÉE - Droit

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008, AUDITORIUM DE LA MAISON

## PROGRAMME

8 H 45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

### I<sup>re</sup> Table ronde

#### Vie privée et droit à l'image : les nouveaux défis

Modérateur : *Christophe Bigot*

9 H – 10 H 45

#### La protection des droits de la personnalité sous les feux de l'actualité

- L'effacement des frontières entre la presse d'information politique et générale et la presse *people*

*Claude Weill, Directeur délégué de la rédaction, Nouvel Observateur*

- Quelle protection le juge accorde-t-il aujourd'hui à la vie privée des personnalités politiques ? Un point sur la jurisprudence la plus récente

*Basile Ader, Avocat au Barreau de Paris*

- La patrimonialisation de l'image : état des lieux

*Jean-Michel Bruguière, Professeur à l'Université de Grenoble*

- Les conflits entre les droits de la personnalité et la liberté de création et d'illustration

*Nicolas Bonnal, Président de la 17<sup>e</sup> chambre du TGI de Paris*

#### QUESTIONS DE LA SALLE-DÉBATS

#### PAUSE

11 H 15 – 12 H 45

#### La protection des droits de la personnalité face à l'internationalisation des échanges

- Questions pratiques autour de la diffusion des supports de presse par Internet : quel juge compétent ? quelle loi applicable ? quelle efficacité internationale des décisions rendues ?

*Jean-Sylvestre Bergé, Professeur à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense*

- La protection de la vie privée par la Cour européenne des droits de l'homme

*Christophe Bigot, Avocat au Barreau de Paris*

- La protection des droits de la personnalité aux États-Unis et en Grande-Bretagne : aspects de droit comparé

*David Korzenik, Professeur à Cardozo School of New-York*

#### QUESTIONS DE LA SALLE-DÉBATS

13 h : Déjeuner libre ou dans les Salons de Harlay de la Maison du Barreau – Réservez vos places (v. au dos)

## II<sup>e</sup> Table ronde

### La protection des données personnelles, nouveau territoire de la protection de la vie privée

Modérateur : Nathalie Mallet-Poujol

14 h - 15 h 30

#### Exploitation économique des données personnelles et protection de la vie privée

- Les traitements de données personnelles aux fins de journalisme

Nathalie Mallet-Poujol, Directeur de recherches au CNRS, ERCIM, Université de Montpellier

- Les sites de notation (Note2be, ...) face au droit

Jean Frayssinet, Professeur à l'Université Paul-Cézanne - Aix-Marseille III, directeur de l'IREC

- La publicité ciblée : collecte, conservation et exploitation commerciale des données personnelles (usages, réglementation et régulation)

Sophie Nerbonne, Directrice adjointe des affaires juridiques internationales et de l'expertise de la CNIL

- Comment concilier la lutte contre les fraudes et la protection des données : l'exemple d'eBay

Alexandre Menay, Directeur Europe en charge des relations avec les fabricants et les marques, eBay

#### QUESTIONS DE LA SALLE-DÉBATS

15 h 45 - 17 h 30

#### Lutte contre le piratage et utilisation des données personnelles : à la recherche d'un point d'équilibre entre la protection de la vie privée et le droit de propriété

- Le statut de l'adresse IP ; conséquences sur les mécanismes de constat, d'avertissement et de sanction du *peer-to-peer* envisagés par les accords de l'Elysée et le projet de loi "Création et internet"

Stéphane Grégoire, Chargé de mission, Forum des droits sur l'internet

- Le traitement automatisé de données par les sociétés d'auteurs à des fins de prévention et répression de la contrefaçon ; la position des sociétés d'auteur face aux accords de l'Elysée et au projet de loi "Création et Internet"

Josée-Anne Benazeraf, Avocat au Barreau de Paris

- le point de vue d'un FAI

Intervenant à confirmer

#### QUESTIONS DE LA SALLE-DÉBATS

#### Synthèse

Emmanuel Derieux, Professeur à l'Université Paris II

#### LÉGIPRESSE

Revue mensuelle du droit de la communication, *Légipresse* fait chaque mois le point sur l'actualité juridique en matière de presse, d'audiovisuel, d'internet, de publicité, d'édition et de cinéma. Son équipe d'avocats, de juristes, d'universitaires et de professionnels sélectionne, analyse et commente l'actualité du droit de la communication sous forme de brèves, de chroniques de fond, de jurisprudence commentée, et publie les textes officiels de référence et la documentation professionnelle.

Compilations annuelles (1992 à 2007) disponibles.

#### LÉGICOM

La revue *Légicom* traite de manière approfondie d'un thème du droit de la communication. (Exemplaires en librairie)

#### Derniers numéros :

- La régulation des données personnelles (n° 42) (à paraître)
- Les amateurs - Création et partage des contenus sur internet - Actes du Forum Légipresse du 4 octobre 2007 (n° 41)
- Convergence numérique, convergence juridique ? Actes du colloque du Conseil d'Etat du 28 novembre 2006 (n° 40)
- La mise en œuvre de la loi DADVSI par les médias - Actes du Forum Légipresse du 5 octobre 2006 (n° 39)
- Santé publique et communication (n° 38)

#### www.legipresse.com

12 ans d'archives de *Légipresse* et *Légicom* (dont près de 4000 décisions de justices en PDF), ainsi que les *Recueils Légipresse*, accessibles en ligne via de multiples critères de recherche. Une base documentaire complète sur le droit de la presse et de la communication.

La newsletter électronique de *Légipresse*, véritable alerte réglementaire et jurisprudentielle destinée à coller au plus près de l'actualité entre les parutions du mensuel. Pour la recevoir, et bénéficier de notre réactivité, inscrivez-vous gratuitement sur [www.legipresse.com](http://www.legipresse.com).

#### RECUEILS LÉGIPRESSE

- *Droit de la communication, Lois et règlements, recueil de textes in extenso*, par E. Derieux, 7<sup>e</sup> éd. (2008)
- *Droit de la communication, Jurisprudence, recueil de textes in extenso*, par E. Derieux, 5<sup>e</sup> éd. (2006)
- *Droit de la communication, Droit européen et international, recueil de textes in extenso*, par E. Derieux, 2<sup>e</sup> éd. (2006)

#### COLLECTION "GUIDE LÉGIPRESSE"

- *Les règles de la communication publique locale*, par D. Pipard (2008)
- *Communiquer en période électorale*, par D. Pipard (2007)
- *L'exploitation de l'image des biens*, par J. -M. Bruguière (2005)
- *Connaître la loi de 1881 sur la presse*, par C. Bigot (2004)
- *Dictionnaire de droit des médias*, par E. Derieux (2004)
- *Obtenir sa carte de presse et la conserver*, par O. Da Lage (2003)
- *Créer sa publication de presse*, par J. Louvier et A. Hovine (2003)

Ouvrages publiés par Victoires-Éditions

38, rue Croix-des-Petits-Champs - CS 30016 - 75038 Paris CEDEX 01  
Tél. : 01 53 45 89 00 - Fax : 01 53 45 91 89  
E-mail : [contact@victoires-editions.fr](mailto:contact@victoires-editions.fr)  
<http://www.victoires-editions.fr>  
<http://www.legipresse.com>

Directeur des publications : Charles-Henry Dubail

